

Le Président du Directoire

A l'attention des représentants
membres de l'Intersyndicale
Banque Populaire

Paris, le 27 février 2012

Mesdames, Messieurs,

Je suis d'accord avec vous pour considérer que la négociation salariale des Banques Populaires – dont j'ai suivi le déroulement et les étapes essentielles – s'est engagée sur des premières bases très différentes de celles que vous connaissiez les années antérieures. Je suis également d'accord s'agissant du constat que 2012 s'annonce comme une année « toute particulière », tout comme 2011 s'est achevée dans des conditions très difficiles.

Il était donc assez normal que ce contexte, à la fois nouveau, complexe et incertain, ait des conséquences sur les négociations salariales.

Aussi, je peux comprendre que vous ayez rejeté fortement la première proposition qui vous a été faite dans le cadre du mandat donné par les Directeurs Généraux. Toutefois, je vous invite à observer que les propositions initiales ont fait l'objet d'évolutions successives, traduisant l'attachement des dirigeants des Banques Populaires et de BPCE à la conclusion d'un accord salarial.

C'est ainsi que l'ultime proposition faite pour servir de base au dernier échange possible avait pris en compte, me semble-t-il, beaucoup de vos attentes. Cette prise en compte sans être intégrale représentait un effort réel dont il faut replacer la dimension et le niveau au sein de BPCE et, plus largement, dans l'environnement bancaire en France. J'étais convaincu que cette proposition, après un dernier débat, pouvait constituer le socle salarial des salariés des Banques Populaires en 2012. Je regrette donc vivement qu'elle n'ait reçue aucun écho positif de votre part.

Cette proposition intégrait un plafond d'application. Il s'agissait, en cette année particulière, de privilégier les salaires les moins élevés. Mais vous aurez noté que nous nous sommes attachés à placer ce plafond à un niveau qui n'exclut en réalité que 5% des salariés de la branche. Cette proportion permettait d'assurer à cette mesure un caractère collectif incontestable. J'ajoute enfin que, dans notre secteur d'activité notamment, beaucoup de grandes entreprises font le choix d'utiliser de manière usuelle des seuils et/ou plafonds pour cibler leurs mesures salariales collectives. C'est aussi le choix retenu dans plusieurs entreprises du Groupe.

BPCE

Vous vous proposez de venir me rencontrer pour évoquer ces sujets, mais vous comprendrez que la négociation salariale de branche pour 2012 est désormais achevée. Je sais que, par ailleurs, collectivement ou de façon bilatérale, vous serez amenés à rencontrer la Direction des Ressources Humaines de notre Groupe et ses collaborateurs, à travailler et échanger avec eux. Soyez assurés que vos positions et réactions font l'objet de toute notre attention.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Perol' with a stylized flourish.

François PEROL

A short horizontal line drawn in black ink, positioned to the right of the printed name.